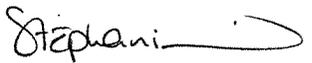
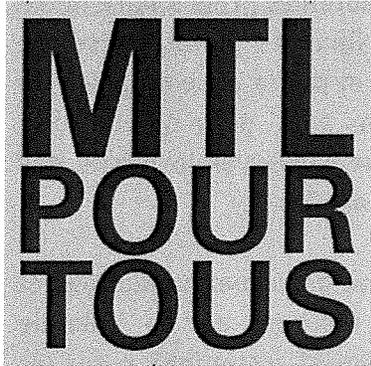


Déposé le : 18 octobre 2016

No : CAPERN-095

Secrétaire : 

Mémoire déposé par *Montréal pour tous*



Consultations particulières et auditions publiques sur le
projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la
Politique énergétique 2030 et modifiant diverses
dispositions législatives

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles

Août 2016

***Montréal pour tous* est un groupe de citoyens non partisan, actif sur la scène municipale depuis 2011.**

Nous accueillons les propriétaires, locataires et commerçants de tous les arrondissements de la Ville de Montréal, qui, indignés par les fortes hausses de l'évaluation foncière et des taxes municipales annoncées dans la foulée des révélations de la commission Charbonneau, réclament des **changements profonds dans la gouvernance des institutions municipales**. Nous croyons au bien-fondé de la taxe foncière et sommes prêts à faire notre part. Mais, avant de payer davantage, nous exigeons que les finances publiques soient assainies grâce notamment à un **contrôle étroit des dépenses** et par la mise en place de **mesures robustes pour contrer la corruption**. Nous plaidons aussi pour qu'une **aide ciblée soit offerte aux citoyens les plus démunis**, ceci pour conserver la mixité des arrondissements et garder la ville accessible à toutes les classes sociales.

Montréal pour tous participe assidument, par le dépôt notamment de recommandations et de mémoires, aux divers forums de consultation publiques institués par la Ville de Montréal: conseil municipal, commission de la présidence du conseil, commission sur les finances et l'administration, sur des sujets d'importance tels que le programme triennal d'immobilisations, les prévisions budgétaires des services et organismes de compétence municipale, le rapport du Vérificateur général, l'évaluation foncière.

Pour nous joindre :

- **montrealpourtous@gmail.com**

Pour nous suivre :

- Site Web : **montrealpourtous.com**
- Facebook : <https://fr-ca.facebook.com/MontrealPourTou>

***Montréal pour tous* a soumis un mémoire dans le cadre de la récente consultation publique sur les "Études environnementales stratégiques (EES) sur les hydrocarbures". Le mémoire peut être consulté à l'adresse suivante:**

<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/documents/memoire/Montreal-pour-tous.pdf>

Nous tenterons de juger de la pertinence du projet de *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*, du point de vue du citoyen, payeur de taxes.

Deux Lois y sont édictées :

- la *Loi sur Transition énergétique Québec* qui "crée une personne morale dont la mission sera de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques déterminées par le gouvernement" et
- la *Loi sur les hydrocarbures* qui "régira le développement et la mise en valeur des hydrocarbures, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource, et ce, en conformité avec les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre établies par le gouvernement":

"On ne résout pas un problème avec
les modes de pensée qui l'ont engendré..."

Albert Einstein

Aux grands maux, les grands moyens !

Nous sommes déjà témoins des conséquences du réchauffement du système climatique à l'échelle planétaire: montée du niveau des océans, phénomènes climatiques extrêmes, baisse de eau potable disponible, moindre diversité biologique... Quelles seront, entre autres, les conséquences économiques entraînées par ces bouleversements ? Là-dessus, les études sont nombreuses et les estimations varient¹ mais, chose certaine, le consensus scientifique est à l'effet que plus le réchauffement sera important, plus les coûts encourus les seront aussi et que, de ce fait, les états doivent investir, dès maintenant et de façon énergique, pour éviter l'occurrence de dommages irréversibles², l'escalade des coûts appréhendés et l'emballement du climat !

Réduire notre dépendance aux énergies fossiles³ pour assurer la transition énergétique vers une économie plus sobre en carbone obligera la modification de nos modes de production, de nos modes de consommation et ultimement de notre mode de vie ! Tout un défi! Le pilotage de cette nécessaire transformation exigera par ailleurs du courage politique, ce qui devrait normalement transparaître dans les chantiers qu'on annonce...Or, le projet de loi 106, faute de cohérence et de vision, nous fait douter des ambitions véritables du gouvernement du Québec...

Dormir au gaz !

Québec s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% sous le seuil de 1990 d'ici 2020. Or, les émissions des dernières années sont à la hausse, selon le dernier rapport du gouvernement canadien aux Nations Unies⁴ et si la tendance se maintient, il va rater sa cible⁵ ⁶. Le gouvernement annonçait, par ailleurs, en février

¹ Dans un rapport émis en 2011 ("Le prix à payer"), la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, estimait le coût potentiel des changements climatiques pour l'ensemble du Canada à environ 0,8 % et 1,0 % du produit intérieur brut (PIB), vers le milieu du siècle. Une étude récente comparable pour les États-Unis, ("Risky business", 2014) évalue le coût pour six secteurs (communautés côtières, agriculture, marché du travail, énergie, crime et mortalité) entre 0,8 % et 3,3 % du PIB. Lorsqu'appliqués au Québec, on parle de coûts situés entre 2,4 milliards de dollars (G\$) et 9,9 G\$ (pour un PIB actuel d'environ 300 G\$) et entre 3,6 G\$ et 14,85 G\$ PIB en 2050 (pour un PIB d'environ 450 G\$). (N.B. Ouranos a produit une étude de courte durée donnant un ordre de grandeur des coûts pour le Québec ("Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois" (2015)).

² Disparition d'espèces, épuisement des ressources en eaux souterraines, dégradation des sols, etc.

³ Le changement climatique résultant de l'activité humaine est causé par l'utilisation accrue de combustibles fossiles sous l'effet de la croissance économique et démographique mondiale.

⁴ Rapport d'inventaire national 1990-2014: sources et puits de gaz à effet de serre au Canada - Sommaire, Environnement et Changement climatique Canada.

⁵ Tendances en matière d'émissions au Canada, Environnement Canada, 2014.

⁶ Québec s'est aussi fixé des objectifs à moyen et long termes: réduction de 37,5% sous le seuil de 1990 d'ici 2030. et de 80 à 95% sous le seuil de 1990 d'ici 2050. Source : site web du MDDELCC

dernier, que des modifications importantes seraient apportées à la gouvernance du Fond vert, le principal levier financier du Plan d'actions sur les changements climatiques (PACC). Le Vérificateur général du Québec avait, à plusieurs reprises, relever les lacunes du cadre de gestion déployé par le MDDELCC⁷ dans l'ensemble des ministères concernés, notamment l'absence d'objectifs précis, mesurables et axés sur les résultats, du Fond vert, de ses programmes et projets. Pour ne rien arranger, plusieurs initiatives douteuses, financées par le Fond, ont eu un retentissement dans les médias. Notons que plus de 2,1 milliards de dollars de revenus ont été versés au Fond vert de 2006, date de sa création, à 2013⁸, la majeure partie du financement étant octroyé à la mise en place de mesures de réduction des GES et d'adaptation au changement climatique⁹.

Un sérieux coup de barre est à donner, dans l'Administration, le secteur privé et la société civile !

Québec pourrait, à ce titre, s'inspirer de la Californie qui, dès 2006, a promulgué une loi globale¹⁰ qui fixe des objectifs nationaux, régionaux et locaux, à long terme, déclinés dans un plan d'actions émettant des lignes directrices claires et chiffrées pour toutes les instances gouvernementales et tous les secteurs économiques. Pour assurer la gestion et la surveillance de l'application de la loi et la mise en oeuvre du plan d'action, le gouverneur de la Californie a choisi de créer le *Climate Action Team* (CAT), une agence administrative centrale coordonnée par l'Agence de protection environnementale (l'équivalent de notre MDDELCC) et relevant directement du gouverneur. Concernant ce dernier point, rappelons que le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec¹¹ recommandait, pour assurer la maîtrise de l'énergie, de mettre en place "une structure de gouvernance forte et transversale, dirigée par un organe unique et proche du pouvoir, en mesure d'influencer l'ensemble des ministères et les organismes concernés ". Ce que, de toute évidence, ne sera pas Transition énergétique Québec !

Le gouvernement estime que, de 2013 à 2020, les revenus du Fond vert, de l'ordre de 3 milliards, devraient être générés par la vente d'unités d'émission de GES dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (marché du carbone - SPEDE) auquel le Québec a souscrit¹². Il est important d'assurer aux stratégies de transition énergétique, un financement stable, suffisant et pérenne. Étant donné l'essoufflement actuel

⁷ Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

⁸ Ces revenus provenaient principalement de redevances sur les carburants et les combustibles fossiles, fixés au moment de la création du Fond. Source: rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, p.4

⁹ La partie congrue du Fond est versée à des activités en lien avec les matières résiduelles, la gestion des barrages, etc. Source: site web de MDDELCC

¹⁰ "Global Warming Solution Act". Source: Pierre-Jonathan Teasdale, Gouvernance multi-niveaux et changements climatiques : des recommandations pour le gouvernement du Québec, essai de maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke, mai 2010, p.36

¹¹ Maîtriser notre avenir énergétique, Gouvernement du Québec, 2014, p.197

¹² Dans le cadre de la *Western Climate Initiative*.

du marché du carbone¹³ et la possibilité d'une moindre rentabilité, il pourrait être judicieux d'examiner d'autres sources de revenus, en augmentant, par exemple, les redevances imposées aux filières ou secteurs d'activités économiques, grands émetteurs de GES et/ou en mettant un terme, pour de bon, à toutes subventions, investissements ou prises de participation dans ces mêmes filières ou secteurs d'activités. Il suffit d'examiner de près la capitalisation boursière des Junex, Petrolia et autres "juniors" pour constater que, sans l'aide financière de notre bon gouvernement¹⁴, ils n'auraient tout simplement pas les moyens de leurs ambitions ! Dans ce contexte, le dépôt du présent projet de Loi sur les hydrocarbures, malgré la vive opposition des citoyens exprimée lors de la consultation publique "Études environnementales stratégiques (EES) sur les hydrocarbures", en novembre dernier, consacre le parti pris de ce gouvernement pour l'industrie extractive au détriment du bien commun. Et pour paraphraser Einstein, on ne réduira pas les GES en excavant...plus de pétrole, fut-il québécois !!

Enfin, si on s'attend à ce que les citoyens modifient leur profil de consommation de combustibles fossiles, autrement qu'en réponse à des règlements ou des incitatifs fiscaux agressifs (taxes, péages, tarifications), il faudra multiplier les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation et surtout favoriser une réelle participation du public aux décisions qui concernent l'énergie. Ce que ne permettra pas la seule Table des parties prenantes ! Et ce que ne permet pas cette commission parlementaire sur la Loi 106, de consultation restreinte et judicieusement planifiée...en plein coeur de l'été !

¹³ Contrairement aux attentes, une rareté de droits d'émissions de GES n'a pas été créée sur le marché et le prix des droits a donc peu augmenté, en raison des unités d'émission qui ont été allouées gratuitement aux émetteurs assujettis au SPEDE et des crédits qui leur ont été accordés pour avoir réduit leurs émissions de GES avant la mise en place de ce système. Source: rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, p.10

¹⁴ Investissement Québec (IQ) et sa filiale Ressources Québec sont parmi les principaux actionnaires de Pétrolia et Junex, qui font de l'exploration pétrolière en Gaspésie et sur l'île d'Anticosti notamment. La Caisse de dépôt et placement du Québec détient aussi un faible lot d'actions de ces 2 compagnies. Ressources Québec est, par ailleurs, une des parties prenantes, avec Pétrolia, d'Hydrocarbures Anticosti, une société en commandite qui réalise des travaux de mise en valeur des hydrocarbures sur Anticosti.